

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES Pour l'affectation post-3^{ème} 2019

1. LES RECRUTEMENTS PARTICULIERS

1.1. Formations Éducation Nationale :

- **Baccalauréat Professionnel Conducteur transport routier marchandises**
Lycée Professionnel Ernest Ferroul – LEZIGNAN-CORBIERES
Lycée Professionnel Jules Raimu - NIMES
 - **Baccalauréat Professionnel Aéronautique**
Lycée des Métiers Frédéric Mistral – NIMES
 - **C.A.P Assistant technique en instrument de musique**
Lycée des Métiers Fernand Léger - Bédarieux
 - **C.A.P. Agent de sécurité**
Lycée Polyvalent Georges Pompidou – CASTELNAU LE LEZ
Lycée Professionnel Gaston Darboux – NIMES
 - **Baccalauréat Professionnel Métiers de la sécurité**
Lycée Professionnel Gaston Darboux - NIMES
Lycée Professionnel Jules Fil – CARCASSONNE
Lycée Polyvalent Georges Pompidou – CASTELNAU LE LEZ
Lycée Polyvalent Aristide Maillol - PERPIGNAN
 - **Seconde générale et technologique, sections internationales**
Lycée Général et Technologique Joffre – MONTPELLIER
Lycée Polyvalent Jules Guesde – MONTPELLIER
 - **Seconde générale et technologique, sections bi-nationales :
ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC**
Lycée Polyvalent Germaine Tillion- CASTELNAUDARY
Lycée Général et Technologique Docteur Lacroix – NARBONNE
Lycée Général et Technologique Alphonse Daudet – NIMES
Lycée Général et Technologique Albert Camus - NIMES
Lycée Polyvalent Jacques Prévert – SAINT CHRISTOL LES ALES
Lycée Général et Technologique Georges Clemenceau – MONTPELLIER
Lycée Polyvalent Jules Guesde – MONTPELLIER
Lycée Général et Technologique Arago – PERPIGNAN
 - **Baccalauréat Professionnel "Accompagnement, soins et services à la personne"**
L'attention des candidats et de leur famille est appelée sur l'exigence d'être à jour de certains vaccins pour pouvoir effectuer les stages en structures d'accueil (stages obligatoires pour valider la formation). Il s'agit du DTP, du BCG et de l'Hépatite B¹.

Annexe 1

Annexe 2

Annexe 3

Annexe 4

Annexe 5

Annexe 6

Annexe 7

1.2. **Formations maritimes** : L'attention est attirée sur les formations dispensées par le **lycée de la Mer Paul Bousquet à Sète** : l'intégration dans cet établissement est conditionnée par l'obtention d'un certificat médical qui ne peut être délivré que par un médecin des gens de mer (un seul praticien sur la région : prendre RV au Service Santé des Gens de Mer de Sète, tel. : 04 67 46 33 28). Les délais d'attente peuvent donc être importants.

¹ Cette précaution concerne également le bac professionnel agricole Service aux personnes et aux territoires (SAPAT)

- 1.3. **Formations agricoles** : les candidats au **Baccalauréat professionnel Conduite et Gestion de l'entreprise Hippique** doivent avoir satisfait aux tests d'entrée (épreuve d'équitation, épreuve d'endurance, entretien de motivation) organisés par les établissements pour être autorisés à candidater sur cette formation. Ces tests auront lieu en avril - mai (contacter l'établissement d'accueil au plus tard fin mars pour s'inscrire aux tests d'entrée). Mais dans la mesure où la réussite au test est une condition nécessaire mais pas suffisante pour être recruté et peut être influencée par des facteurs extérieurs (stress- niveau du cheval...), le fait d'avoir satisfait au test dans au moins un des deux établissements autorise la candidature de l'élève sur l'un et/ou l'autre établissement, sans préjuger des résultats de l'affectation. Les tests sont organisés à des dates différentes pour permettre une seconde chance aux candidats qui auraient échoué.

2. LES ACTIONS SPÉCIFIQUES D'INFORMATION

Seconde à horaires aménagés Technique de la musique et de la danse

Lycée Général et Technologique Georges Clémenceau – MONTPELLIER

Annexe 8

Seconde Générale et Technologique, section sportive équitation

Lycée Polyvalent Germaine Tillion – CASTELNAUDARY

Annexe 9

D'autres formations ont vu s'établir un certain nombre **d'usages** au cours des années : accueil sur rendez-vous, journées portes ouvertes, mini-stages, voire épreuve d'évaluation manuelle ou graphique. Ces actions spécifiques permettent également aux établissements d'accueil d'apprécier la pertinence des candidatures des élèves. **Il leur est possible de communiquer leurs conclusions aux établissements d'origine** pour chaque élève reçu, au moyen **de la fiche de liaison** fournie par le SAIO (cf **Annexe 9**). Ces informations éclaireront les membres de l'équipe éducative pour formuler leur avis sur une candidature lors du conseil de classe. (1 fiche par vœu).

Baccalauréat Professionnel Conducteur transport routier marchandises

La note de service n°82-285 du 8 JUILLET 1982 (B.O. n° 29 du 22 JUILLET 1982) prévoit **un contrôle médical obligatoire** pour les élèves qui souhaitent s'orienter vers la formation de conducteur routier. Les modalités d'application suivantes ont été définies.

Cette visite obligatoire pour tous les candidats à cette formation, sera faite par le médecin dans l'établissement scolaire où se trouve l'élève.

Dès que le Chef d'établissement a connaissance d'une candidature à l'une de ses spécialités, il doit en avertir le médecin qui établira un certificat médical, précisant si l'élève est apte ou inapte, à la formation de conducteur routier.

Les visites médicales doivent être effectuées **avant le 10 avril 2019** pour qu'un dialogue avec les familles puisse être repris en cas d'inaptitude, sous la responsabilité du chef d'établissement et avec le concours du psychologue de l'éducation nationale.

LES CRITÈRES OBLIGATOIRES DE SÉLECTION

◆ L'assurance d'une acuité visuelle totale de 16/10 minimum pour les deux yeux, à la condition d'un minimum de 6/10 pour un œil, en vision corrigée, soit : 10/10 et 6/10,
9/10 et 7/10,
8/10 et 8/10.

◆ Les résultats d'un examen clinique attestant que le candidat ne présente aucun signe pathologique du rachis.

Un contrôle radiologique ne sera demandé à l'élève qu'en cas de doute quant à l'existence d'une pathologie éventuelle du rachis.

Baccalauréat Professionnel Aéronautique

DOSSIER SPECIFIQUE DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être retiré ou téléchargé sur le site de l'établissement **à partir du lundi 11 mars 2019**

Lycée des Métiers Frédéric MISTRAL

457, ancienne route de Générac
BP 17149 -30913 Nîmes Cedex 2
Tél 04 66 04 72 72

<https://www.lyceemistralnimes.net/>

Date limite de retour des dossiers à l'établissement demandé : **mercredi 12 avril 2019** délai de rigueur.

Une commission examinera les dossiers et émettra un avis sur les candidatures. Les dossiers seront transmis par l'établissement au SAIO pour saisie de l'avis **pour le lundi 3 juin au plus tard**.

AFFECTATION

Elle sera prononcée fin juin par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

ATTENTION !

Les candidats qui auront rempli le dossier de candidature devront également remplir la fiche de vœux pour la poursuite d'études en 2nde GT, spécifique ou professionnelle ou 1^{ère} année de CAP

C.A.P. ASSISTANT TECHNIQUE EN INSTRUMENT DE MUSIQUE

Journée « PORTES OUVERTES »
le jeudi 21 février 2019 de 9h00 à 17h00 et samedi 23 février 2019 de 9h00 à 13h00

L.P. Lycée des Métiers Fernand Léger
63 route de Clermont l'Hérault
34600 BEDARIEUX
☎ 04.67.95.59.60
Internat (ouvert du lundi au vendredi matin)

DEMANDE PREALABLE

Les candidats téléchargeront le dossier de candidature sur le site du lycée (<https://www.lyc-leger-bedarieux.ac-montpellier.fr/inscriptions-cap-atim-et-bma-btfi-option-guitare>), et le retourneront complété **d'ici le 19 février 2019** à :

Monsieur le Proviseur adjoint du Lycée Fernand Léger
Par courrier : 63 route de Clermont l'Hérault - 34600 BEDARIEUX
ou par mail : ce.0340006x@ac-montpellier.fr

SELECTION SUR DOSSIER ET ENTRETIEN DE MOTIVATION

L'entretien de motivation portera sur :

- Le projet professionnel du candidat
- L'expérience du candidat dans le domaine de la musique et de la guitare

Les candidats seront invités à se présenter à l'une des deux journées portes ouvertes (**les 21 et 23 février**), il n'est donc pas nécessaire de prendre rendez-vous.

Des entretiens sont aussi proposés le vendredi 22 février 2019 de 10h à 16h.

En cas d'empêchement, le candidat serait amené à être convoqué à une date ultérieure.

Les candidats devront se munir d'une pièce d'identité ou d'un document avec photo permettant d'attester de leur identité.

AFFECTATION

La liste des candidats retenus (liste principale et liste complémentaire sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault pour le 6 juin 2019.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

ATTENTION !

Les candidats qui auront rempli le dossier spécifique de l'établissement devront également remplir la fiche de vœux pour la poursuite d'études en 2^{de} GT, spécifique ou professionnelle.

C.A.P. Agent de sécurité

CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès à ce CAP requiert des aptitudes particulières qui pourront être appréciées au cours d'un entretien de sélection.

DOSSIER SPECIFIQUE DE CANDIDATURE

Le dossier spécifique de candidature devra être retiré ou téléchargé sur le site de l'établissement à **partir du lundi 11 mars 2019**

- **Lycée Professionnel Gaston Darboux - Service scolarité**
7 rue Jules Raimu - CS 23024
30908 NIMES CEDEX 2 - 04 66 62 90 30 (secrétariat élèves poste 392)-
<https://www.lyc-darboux-nimes.ac-montpellier.fr>
- **Lycée Polyvalent Georges Pompidou – Secrétariat du DDFPT**
351 avenue de Lattre de Tassigny
34170 CASTELNAU LE LEZ – 04 67 02 99 10
<http://www.lycee-pompidou-34.net/>
(rubrique inscriptions)

Date limite de retour du dossier à l'établissement demandé : **vendredi 5 avril 2019** délai de rigueur.

ATTENTION : UNE SEULE CANDIDATURE POSSIBLE, soit au lycée professionnel G.Darboux, soit au lycée polyvalent G. Pompidou.

SÉLECTION

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués pour un entretien individuel qui aura lieu **entre le lundi 6 mai et le vendredi 24 mai 2019**.

AFFECTATION

Elle sera prononcée fin juin par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

ATTENTION !

Les candidats qui auront rempli le dossier de candidature devront également remplir la fiche de vœux pour la poursuite d'études en 2^{nde} GT, spécifique ou professionnelle ou 1^{ère} année de CAP

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Métiers de la sécurité

DOSSIER SPECIFIQUE DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être retirés ou téléchargés sur le site de l'établissement à **partir du lundi 11 mars 2019**

- Pour les candidats résidant dans l'Aude au :

Lycée Jules Fil - Service scolarité
Boulevard Joliot-Curie – CS 50076
11890 CARCASSONNE cedex 9 – 04 68 47 82 66 – www.lyceejulesfil.com

- Pour les candidats résidant dans le Gard ou en Lozère au :

Lycée Professionnel Gaston Darboux - Service scolarité
7 rue Jules Raimu - CS 23024
30908 NIMES CEDEX 2 - 04 66 62 90 30 (secrétariat élèves poste 392)-
<https://www.lyc-darboux-nimes.ac-montpellier.fr>

- Pour les candidats résidant dans l'Hérault au :

Lycée Polyvalent Georges Pompidou – Secrétariat du DDFPT
351 avenue de Lattre de Tassigny
34170 CASTELNAU LE LEZ – 04 67 02 99 10 – www.lycee-pompidou-34.net
(rubrique inscriptions)

- Pour les candidats résidant dans les Pyrénées Orientales au :

Lycée Polyvalent Aristide Maillol
73 avenue Pau Casals – BP 30544
66005 PERPIGNAN Cedex – 04 68 52 65 65 – <https://www.lyc-maillol-perpignan.ac-montpellier.fr>

Date limite de retour des dossiers à l'établissement demandé : **vendredi 5 avril 2019** délai de rigueur

SÉLECTION

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués pour un entretien individuel qui aura lieu **entre le lundi 6 mai et le vendredi 24 mai 2019**.

AFFECTATION

Elle sera prononcée fin juin par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

ATTENTION !

Les candidats qui auront rempli le dossier spécifique de l'établissement devront également remplir la fiche de vœux pour la poursuite d'études en 2^{nde} GT, spécifique ou professionnelle ou en 1^{ère} année de CAP.

SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Sections internationales

L'arrêté du 28-9-2006, paru au Journal Officiel du 29-9-2006 (bulletin officiel n°38 du 19 octobre 2006) fixe les conditions d'admission en section internationale des lycées.

L'examen d'aptitude à suivre les enseignements dispensés en langue étrangère se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

Section Internationale Espagnole

(Lycée Joffre – Montpellier)

Les candidats devront télécharger le dossier sur le site du lycée :

<https://www.lyc-montpellier.ac-montpellier.fr>

Une réunion d'information à l'intention des parents et des élèves de troisième sera prévue **le jeudi 21 février 2019 à 18 h en salle LUMIERE.**

Parallèlement, les chefs d'établissement d'origine établiront la liste des candidats à cette section, avec mention de leur adresse, et la feront parvenir par courrier ou par courriel **pour le jeudi 28 mars 2019 au plus tard** à l'adresse suivante :

Madame le Proviseur du Lycée Joffre - Secrétariat du proviseur
150 allée de la citadelle
34060 MONTPELLIER CEDEX 2
ce.0340038g@ac-montpellier.fr

Les tests de sélection oraux et écrits auront lieu au Lycée Joffre, sur convocation personnelle et présentation de la carte d'identité. **le mercredi 17 avril 2019 - salles F8 et F9**

08h00-12h00 : Entretien pour les élèves de 3^{ème} OIB du collège Joffre

13h00-14h30 : Ecrit pour tous les élèves

15h00-18h30 : Entretien pour les élèves de 3^{ème} hors OIB collège Joffre

La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault **pour le 6 juin 2019 au plus tard**. L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale sur proposition du chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

Section Internationale Anglo-Américaine – Chinoise – Arabe

(Lycée Jules Guesde – Montpellier)

La fiche d'inscription aux tests sera téléchargée sur le site du lycée : www.julesguesde.fr ou demandée au collège d'origine et le dossier d'inscription sera retourné avant le **vendredi 22 mars 2019 dernier délai** par courrier au :

Lycée Jules Guesde – Pôle élèves – sections spécifiques
110 avenue de Lodève - CS 89004
34060 MONTPELLIER CEDEX 2

Portes ouvertes spécifiques

le mercredi 27 mars 2019 de 14h à 17h

Les tests de sélection écrits (pour tous les candidats) puis oraux (candidats admissibles seulement), auront lieu au lycée Jules Guesde sur convocation personnelle.

Tests écrits : mercredi 3 avril 2019 à 13h30

Tests oraux : du 13 au 17 mai 2019

La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault **pour le 6 juin 2019 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale sur proposition du chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Sections binationales

ABIBAC – BACHIBAC – ESABAC

La note de service NORMANE 1104736 N du 14 février 2011 (Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative) rappelle que :

- ▶ Les conditions d'admission dans les sections binationales sont définies par les textes réglementaires, en particulier les arrêtés suivants :
 - arrêté du 2 juin 2010 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de la *Allgemeine Hochschulreife* ;
 - arrêté du 2 juin 2010 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme du *Bachillerato* ;
 - arrêté du 2 juin 2010 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de *l'Esame di Stato*
- ▶ Le recrutement des élèves dans ces sections se fait au regard :
 - des résultats scolaires enregistrés dans la langue considérée ;
 - de l'expérience de la pratique de la langue que peut avoir l'élève ;
 - des avis motivés de l'enseignant de langue concerné et du professeur principal.

Section ABIBAC (préparation du double bac français-allemand)

- **Lycée Docteur Lacroix - Narbonne**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : <http://www.lyc-lacroix-narbonne.ac-montpellier.fr/> rubrique "offre de formation" ou demandé au collège d'origine et sera adressé **par ce dernier avant le vendredi 3 mai 2019 au**

*Lycée Docteur Lacroix
Rue Gay Lussac
11100 NARBONNE*

Des entretiens de motivation et d'évaluation auront lieu au lycée Lacroix
Entre le mardi 21 mai et le vendredi 24 mai 2019 (sur convocation personnelle)

La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aude **pour le 6 juin 2019 au plus tard.**

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation

- **Lycée Alphonse Daudet – Nîmes**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : www.lyceedaudet.fr/ Rubrique « spécificités de l'établissement », « section ABIBAC » ou demandé au collège d'origine et sera adressé **avant le 17 mai 2019 au**

*Lycée Alphonse Daudet
3 boulevard Victor Hugo
30039 NIMES CEDEX*

Une commission examinera les dossiers. La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gard **pour le 6 juin 2019 au plus tard.**

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

- **Lycée Georges Clemenceau - Montpellier**

Le dossier de candidature sera disponible au téléchargement à partir de mars sur le site internet du lycée Clemenceau (<http://cite-clemenceau-montpellier.fr>).

Il devra être adressé **avant le vendredi 17 mai 2019** au

*Lycée Georges-Clemenceau
31 avenue Georges-Clemenceau
34060 MONTPELLIER CEDEX*

Une commission examinera les dossiers. La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault pour le **6 juin 2019 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

Section BACHIBAC (préparation du double bac français-espagnol)

- **Lycée Germaine Tillion - Castelnaudary**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : <https://www.lyc-tillion-castelnaudary.ac-montpellier.fr/bachibac> ou demandé au collège d'origine et **sera adressé avant le lundi 6 mai 2019** par courrier au

*Lycée Germaine Tillion
Secrétariat élèves – candidature bachibac
1 avenue du campus Jean Durand
BP 51301
11493 Castelnaudary Cedex*

Des entretiens de motivation et d'évaluation auront lieu au lycée Germaine Tillion sur convocation personnelle des candidats.

La liste des candidatures retenues sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aude **pour le 6 juin 2019 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

- **Lycée Albert Camus - Nîmes**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : www.lyc-camus-nimes.ac-montpellier.fr ou demandé au secrétariat du lycée et sera adressé **avant le samedi 11 mai 2019** au :

*Lycée Albert Camus - Secrétariat, gestion des élèves
BP 7069 – 51 avenue Georges Pompidou
30911 NÎMES*

La liste des candidatures retenues sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gard **pour le 6 juin 2019 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

- **Lycée Jacques Prévert – Saint Christol-lès-Alès**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : <https://www.lyc-prevert-stchristollesales.ac-montpellier.fr/> ou demandé au collège d'origine et sera **adressé avant le vendredi 10 mai 2019** par courrier au

*Lycée Jacques Prévert
Secrétariat élèves
Candidature Bachibac
1 place Lucie Aubrac
30380 ST-CHRISTOL LES ALES*

La liste des candidatures retenues sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gard **pour le 6 juin 2019 au plus tard.**

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

- **Lycée Jules Guesde – Montpellier**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : www.julesguesde.fr ou demandé au collège d'origine et sera adressé **avant le vendredi 12 avril 2019 dernier délai** par courrier au :

*Lycée Jules Guesde
Pôle élèves - sections spécifiques
110 avenue de Lodève
CS 89004
34060 MONTPELLIER CEDEX 2*

Portes ouvertes spécifiques section particulière BACHIBAC le **mercredi 27 mars 2019 de 14h à 17h**

Des entretiens de motivation et d'évaluation auront lieu au lycée Jules Guesde
Du 13 au 17 mai 2019 (sur convocation personnelle)

La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault pour le **6 juin 2019 au plus tard.**

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

- **Lycée Arago - Perpignan**

Le formulaire de candidature sera demandé au collège d'origine et sera adressé **avant le 17 mai 2019**

par courrier à :

*Lycée Arago
Secrétariat des élèves
22 avenue du Président Doumer
BP 60119
66001 PERPIGNAN*

Des entretiens auront lieu au lycée Arago
entre le 27 mai et le 31 mai 2019

La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées Orientales pour le **6 juin 2019 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

Section ESABAC (préparation du double bac français-italien)

- **Lycée Jules Guesde – Montpellier**

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : www.julesguesde.fr ou demandé au collège d'origine et sera adressé **avant le vendredi 12 avril 2019 dernier délai** par courrier au :

*Lycée Jules Guesde
Pôle élèves – sections spécifiques
110 avenue de Lodève
CS 89004
34060 MONTPELLIER CEDEX 2*

Portes ouvertes spécifiques section particulière ESABAC **le mercredi 27 mars 2019 de 14h à 17h**

Des entretiens de motivation et d'évaluation des compétences linguistiques auront lieu au lycée Jules Guesde **du 13 au 17 mai 2019** (sur convocation personnelle).

La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault pour le **6 juin 2019 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

SECONDE SPÉCIFIQUE TECHNIQUES DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE / CLASSES A HORAIRES AMENAGES

LYCEE GEORGES CLEMENCEAU - MONTPELLIER

1/ Les élèves extérieurs au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) devront :

- Faire une pré-inscription
 - soit en ligne : à effectuer **à partir du 14 janvier 2019** sur le site internet du CRR, conservatoire.montpellier3m.fr, rubrique "inscriptions" **avant le samedi 2 mars 2019**
 - soit papier : le dossier est à télécharger sur le site internet du CRR, conservatoire.montpellier3m.fr, rubrique "inscriptions" ou à retirer auprès du secrétariat du Conservatoire (22 rue Lallemand - 34000 Montpellier ☎ 04.67.66.88.40) et à retourner dûment rempli au CRR **avant le samedi 2 mars 2019**

- Passer un concours d'entrée le
 - **Samedi 30 mars 2019 (Danse et Musique)**
Les candidats apporteront le jour-même les copies des bulletins scolaires de l'année en cours ainsi que, pour les danseurs, un certificat médical récent de non contre-indication pour la pratique de la danse.

2/ Les élèves déjà au Conservatoire à Rayonnement Régional

- Sont dispensés de concours d'entrée
- Devront retirer la fiche de candidature à l'accueil du site de l'Archevêché **à partir du 14 janvier 2019**
- Devront retourner le dossier complet, comprenant la fiche de candidature dûment remplie ainsi que les copies des bulletins scolaires de l'année en cours et une enveloppe timbrée **avant le samedi 2 mars 2019**

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Section sportive Équitation

CONDITIONS D'ACCÈS :

Deux critères majeurs guident la sélection des candidats :

- La qualité des résultats scolaires et du comportement ;
- Le niveau requis est le galop 5.

DOSSIER SPÉCIFIQUE DE CANDIDATURE:

Les dossiers de candidature seront à télécharger sur le site de l'établissement (www.lyc-tillion-castelnaudary.ac-montpellier.fr) et devront être retournés au plus tard pour le **vendredi 12 avril 2019** délai de rigueur au :

*Lycée Polyvalent Germaine Tillion
Secrétariat de la scolarité
1 avenue du campus Jean Durand – BP 51301
11493 CASTELNAUDARY Cedex*

La sélection des candidatures se déroulera selon les phases suivantes :

- **Début mai 2019** : analyse qualitative du dossier scolaire par commission de présélection. Les dossiers devront comporter impérativement les bulletins du 2^{ème} trimestre. Classement des dossiers.
- **Mi-mai 2019** : test de niveau équestre et entretien (pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première phase)

AFFECTATION

La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aude pour le **6 juin 2019 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation

ATTENTION !

Les candidats qui auront rempli le dossier spécifique de l'établissement devront également remplir la fiche de vœux pour la poursuite d'études en 2^{nde} GT, spécifique ou professionnelle.

**FICHE DE LIAISON
ENTRE CHEF D'ETABLISSEMENTS
D'ACCUEIL ET D'ORIGINE**

NOM DE L'ELEVE :

Prénom

G F

Date de naissance :

|_|_|_|_|_|_|_|
jour mois année

Établissement fréquenté en 2018 – 2019 :

Nom :

Ville :

Classe :

Cachet de l'établissement d'accueil :

SPECIALITE de 2nde Professionnelle ou de 1^{ère} année de CAP sur laquelle porte cet avis :

Avis porté par le chef d'établissement d'accueil pour la spécialité ci-dessus

Cotation de l'avis du chef d'établissement d'accueil:

RESERVE

SANS OPPOSITION

FAVORABLE

TRES FAVORABLE

Date :

Signature du chef de l'établissement d'accueil :